

Vendredi 28 juillet 2017, le Conseil Municipal s'est réuni à 20h30. Mesdames Lucie Chappe, Martine Rioux, et Messieurs Philippe Gilibert, Didier Raoul, Didier Vigier et Jacques Barreau étaient excusés. Philippe Gilibert, Didier Raoul, Didier Vigier ayant donné pouvoir à Madame J.M. Pothier et Messieurs P. Gibelin et Th. Verdier

### **Présentation festival Apéros Musique**

Le Conseil Municipal a commencé par une présentation du festival des Apéros Musique 2017 qui se dérouleront du 11 au 13 août.

Au programme cette année beaucoup de styles musicaux différents avec 131 artistes. 84 concerts et ateliers seront proposés sur les trois jours dont 80 gratuits. Il y aura aussi des nouveautés avec les ateliers Jam et Percus et un nouveau lieu de festivité avec une scène dans la cour de l'école primaire. Le budget prévisionnel s'élève cette année à environ 98 000 €, subventionné à hauteur de 35 %.

### **Charges transférées**

Le Conseil Municipal accepte le montant des charges transférées proposé par le CLECT et validé au conseil communautaire du 11 juillet soit la somme de 137 774 € représentant pour une très grande partie la compensation des impôts versés directement à Communauté de Communes (ancienne TP et part départementale de la taxe d'habitation) auxquels s'ajoute le remboursement des activités culturelles reprise par la municipalité en lieu et place de la Communauté de communes soit 2250 € et auxquels s'enlève la cotisation au Service Incendie SDIS payée directement par la Communauté de communes en lieu et place de la Municipalité soit 22 188 €.

### **Répartition du FPIC**

Le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et communales est perçu par la Communauté de Communes qui doit elle-même le répartir. Le conseil Communautaire a proposé un partage à 50/50 entre la Communauté de Communes et les communes. Le Conseil Municipal de Blesle a voté à l'unanimité en faveur de ce mode de répartition. La somme qui serait perçue par la Commune de Blesle dans ce cadre serait de 3 916 €.

### **Nouveaux statuts de la Communauté de Communes de Blesle**

La Communauté de Communes de Brioude Sud Auvergne doit mettre à jour ses statuts qui sont approuvés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### **PLUI**

La Communauté de Communes de Brioude va mettre en place un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Pour siéger au comité de pilotage, le Conseil Municipal de Blesle a voté à l'unanimité pour M. Pascal Gibelin, titulaire et pour M. Patrice Douix, représentant suppléant.

### **Emprunt bâtiment La Poste**

Cinq banques ont été consultées pour un emprunt de 160 000 € pour financer l'achat du bâtiment « La Poste ». Quatre organismes bancaires ont répondu à cette consultation. Le Conseil Municipal a fait son choix en fonction des taux et des frais proposés. Un emprunt sur 10 ans au taux le plus bas soit 0,98 % a été choisi.

### **Tarif cantine**

Le Conseil Municipal s'est prononcé sur le tarif cantine pour les enfants de l'école primaire et maternelle. Ce tarif est proposé par le CA du collège au prix de 2,90 €. Le Conseil municipal accepte ce tarif qui reste inchangé par rapport à l'an dernier.

De même le Conseil Municipal accepte le montant maximum de 225 € annuel facturés aux familles pour le ramassage vers Brioude. Les forfaits restent inchangés par rapport à l'année précédente.

#### **Décision Modificative**

Le Conseil Municipal vote une subvention de 3 500 € au budget assainissement.

#### **Devis**

Plusieurs devis pour l'acquisition d'un aspirateur à feuilles sont présentés. Le Conseil Municipal vote l'achat de l'aspirateur et choisi la meilleure offre soit un montant de 4700 € HT.

#### **Droit de préemption**

Les biens cadastrés n° G76, G774 et G776 sont laissés libres à la vente.

#### **Questions diverses**

- Le Conseil Municipal donne son accord à M. Le Maire pour signer le marché d'aménagement d'espace public de La Bonale.
- Un devis a été demandé pour le pompage et le nettoyage de puits souillés par des hydrocarbures.